

Recensement militaire

Enquête Insee

Les jeunes garçons et filles doivent se faire recenser en mairie entre la date anniversaire de leurs 16 ans et la fin du 3^e mois suivant. Les personnes ayant acquis la nationalité française entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser en mairie à partir de la date à laquelle elle leur a été notifiée. Cette démarche obligatoire doit être effectuée par l'intéressé ou son représentant légal en mairie, au service Population, muni de la carte d'identité et du livret de famille français ou de l'acte de naissance.

> Service Population : 04 74 45 71 86

L'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) réalise, jusqu'au 28 juin, une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages. Cette enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé. Quelques ménages seront sollicités à Bourg par un enquêteur, muni d'une carte officielle.

> Accueil mairie : 04 74 45 71 99

Don de sang, don de vie



Samedi 14 juin aura lieu la 11^e édition de la Journée Mondiale des Donneurs de Sang. Ce rendez-vous annuel a pour objectifs de recruter de nouveaux donneurs et de renforcer les réserves en produits sanguins avant la période estivale. À cette occasion, l'Établissement Français du Sang organise à Bourg deux collectes de sang : de 8 h 30 à 12 h à l'hôpital Fleyriat et de 9 h 30 à 18 h dans la cour de l'ancien collège Amiot. Le public pourra s'informer sur le don de sang et un cycloville informera et transportera les candidats au don, du centre-ville jusqu'au lieu de la collecte. Le don de sang permet de soigner chaque année, 1 million de malades.

> www.dondusang.net

DU CÔTÉ DE BBA

Flexi'Tub

Prendre son train tôt le matin ou arriver en gare tard le soir, en dehors des horaires des lignes de transport en commun, peut parfois poser des problèmes d'acheminement. Le service Flexi'Tub assure une correspondance avec les départs de TER à 5 h 31 et 6 h 01, sur réservation la veille du départ avant 17 h. Le transport est alors effectué avec un véhicule plus léger qu'un bus, identifié par les couleurs des TUB. Il faut s'inscrire au service lors de la première réservation grâce à la permanence téléphonique assurée du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h. Le soir, pas de réservation nécessaire. Un véhicule attend les voyageurs à la gare routière. Le service Flexi'Tub est accessible à tous, avec un ticket de bus ou un abonnement.

> Flexi'Tub : 04 74 45 05 06 – www.tub-bourg.fr

CONTACT MAIRIE

Mairie de Bourg-en-Bresse
Place de l'Hôtel de Ville
BP 90419
01012 Bourg-en-Bresse Cedex
04 74 45 71 99
mairie@bourgenbresse.fr
www.bourgenbresse.fr



© Serge Buathier

OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi

8 h 30 – 12 h et 13 h 30 – 17 h.

Ouverture du service Population à 9 h le lundi.

Permanences le samedi matin de 9 h à 12 h

pour :

- l'accueil (cartes Bouvent)
- le secteur population (cartes d'identité/passeports, état civil, opérations funéraires, élections).
- le service Action éducative (inscriptions scolaires, calcul des tarifs et chargement des comptes famille...)

POLICE MUNICIPALE

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h

et de 13 h 30 à 17 h – 04 74 42 45 00

LES SERVICES DÉCENTRALISÉS DE LA MAIRIE

Les services décentralisés de la mairie assurent les prestations suivantes : délivrance de carte nationale d'identité, passeport, inscription sur les listes électorales, inscriptions scolaires, attribution et approvisionnement de la carte de restauration scolaire, carnets de tickets de bus, cartes de pêche et de baignade pour Bouvent, recensement militaire, etc.

PÔLE D'ANIMATION ET DE SERVICES AMÉDÉE MERCIER

57, avenue Amédée Mercier – 04 74 42 46 90

Ouverture au public :

- **lundi : 9 h 30 – 12 h et 13 h 30 – 17 h**
- **mardi au vendredi : 8 h 30 – 12 h et 13 h 30 – 17 h**

MAISON DE QUARTIER DES VENNES

11, rue La Fontaine – 04 74 42 46 20

Ouverture au public :

- **lundi : 9 h 30 – 12 h et 13 h 30 – 17 h**
- **mardi et jeudi : 8 h 30 – 12 h et 13 h 30 – 17 h**
- **vendredi : 8 h 30 – 12 h et 13 h 30 – 16 h 30**
- **le 1^{er} samedi du mois : 9 h – 11 h 30.**

CENTRE SOCIAL TERRE DES FLEURS

6, rue des Lilas – 04 74 21 17 17

Ouverture au public :

- **mercredi matin de 8 h 30 à 11 h 30**

LA MAIRIE À VOTRE ÉCOUTE

Une question ? Une remarque ?

La mairie de Bourg-en-Bresse est à votre écoute grâce à son numéro vert :

■ **0 800 00 10 53**

Laissez vos messages sur un répondeur qui enregistre vos questionnements.

Retrouvez toutes les infos, numéros d'urgences...sur www.bourgenbresse.fr